

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 905 accordant une permission d'un mois à Ibrahim Saleh, commis principal

n° 905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 août 1947

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro  
31 août 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission du 2 août 1947 de l'intéressé

**Vu** l'avis favorable du trésorier-payeur de la Côte française des Somalis.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois à solde entière, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Ibrahim Saleh, commis principal, en service à la trésorerie.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 20 août 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.**